

MEMORANDUM

**de l'Institut de Recherche, Formation et Action
sur les Migrations
et du Réseau « Cultes et Cohésion sociale »**



Dialoguer avec les communautés musulmanes

**Propositions pratiques pour résoudre et prévenir
des problèmes de cohabitation interculturelle**

IRFAM

www.irfam.org

17 Rue Agimont B-4000 Liège

T. 04/221 49 89

F. 04/221 49 87

E. info@irfam.org

Sommaire¹

Présentation	3
Exemples de bonnes pratiques	5
De la cave au parc paysager : relocalisation d'une mosquée à Roubaix (France)	5
Coopérer avec les musulmans de Grenade (Espagne)	6
« Carrés musulmans » à Gand (Belgique)	7
Un minaret à Bruxelles ? (Belgique)	8
Associations musulmanes de Visé, éducatrices de jeunes ? (Belgique)	9
Participation sociale des musulman(e)s à Rome (Italie)	10
10 leçons pour les politiques locales de cohésion sociale	11
Références utiles	19
Vos notes	20

¹ Différentes parties de ce document ont bénéficié des contributions de Samim Akgönül, Ural Manço, Omero Marongiu, Enrique Raya, Denise Helly, Jocelyne Cesari, Meryem Kanmaz, Sami Zemni, Benoît Fontaine, Christophe Parthoens, Dina Sensi, Dany Crutzen, Spyros Amoranitis, Guillaume Logez et Giuliana Candia. Elles sont développées dans Manço A. & S. Amoranitis (éds), *Reconnaissance de l'islam dans les communes d'Europe. Actions contre les discriminations religieuses*, Paris, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles », 2005, 200 p. Traduction anglaise disponible sur www.migrationletters.com. Rédaction finale : Altay Manço.

Présentation

Vous êtes décideur¹, responsable d'action sociale ou membre d'un groupe de réflexion et travaillez dans une région dont une partie de la population est composée de musulmans. Vous souhaitez développer la coopération et le dialogue avec ces habitants et leurs associations afin dépasser d'éventuels problèmes de cohabitation interculturelle et de contribuer à la participation sociale de tous les citoyens, au-delà de leurs diversités. *Ce document pratique est fait pour vous.*

Les exemples et recommandations que vous lirez dans ce mémorandum sont extraits d'une initiative internationale² développée entre 2001 et 2004 par l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations dans le cadre du *Programme de lutte contre les discriminations et pour les droits sociaux* de la Commission européenne³. L'action et l'observation locales permettent d'atteindre un savoir pratique sur les modalités les plus efficaces d'une intervention visant à prévenir et à dépasser des situations de blocage.

Ce document ne contient pas de « recettes magiques » prêtes à être appliquées en tout lieux et circonstances. Il a néanmoins pour ambition d'inspirer le lecteur par une vision éthique et pragmatique du dialogue intercommunautaire en tant qu'outil de gestion de situations problématiques. Il contribue à identifier des pratiques pertinentes de dialogue, de médiation interculturelle, d'information, de sensibilisation, de participation, de concertation, de consultation et de collaboration avec des habitants de toute origine afin de consolider notre démocratie par l'enrichissement culturel et spirituel de tous dans le respect des Droits de l'Homme⁴.

S'agissant de relations avec les communautés musulmanes d'Europe, une action locale de dialogue serait *la mise en place de canaux pour une véritable communication entre les décideurs/acteurs locaux et les communautés/associations concernées, à des fins d'arbitrage ou de médiation portant sur des attentes ou problèmes mutuellement identifiés*. Le dialogue interculturel avec des musulmans n'est pas seulement un dialogue interreligieux ou intercommunautaire, même si des questions religieuses ou celles relevant de toute forme de spiritualité doivent pouvoir y être abordées. Ce dialogue n'est pas non plus un débat sur la laïcité ni un débat théologique sur la vérité, la

***Quel dialogue
interculturel ?***

¹ Le document s'adresse tant à des hommes qu'à des femmes, seul le genre masculin est utilisé afin d'alléger le texte.

² Recherche-action « Cultes et cohésion sociale »

³ Direction Générale « Emploi et Affaires sociales »

⁴ Malgré l'existence de législations respectueuses des droits humains, les 13 millions de musulmans d'Europe ne jouissent pas d'une liberté de culte sans entraves, à l'égale de celle qui est reconnue aux fidèles d'autres confessions, y compris dans notre pays. Les raisons en sont multiples. La présence musulmane demeure majoritairement issue des migrations internationales, mais avec l'accélération des naturalisations, l'apparition d'autochtones convertis, l'avènement de générations nées en Occident et la présence de minorités au sein de certains Etats membres de récente adhésion, elle cesse d'être un fait importé. Ces personnes diversement croyantes et pratiquantes réclament le droit de vivre leur religion ou culture religieuse dans la paix, la dignité et la légalité. *Comment seront les musulmans et les pratiques islamiques de demain en Europe ?* La réponse à cette question sera sans doute déterminée dans une large mesure par la reconnaissance générale et locale dont jouira ce culte en développement numérique dans l'ensemble de l'Union. Si les musulmans sont largement impliqués par cette problématique, ils ne constituent pas les seuls groupes concernés par ces difficultés. Une bibliographie en fin de volume permet d'approfondir le sujet.

pertinence ou l'étendue d'une philosophie ou d'une autre ! On imagine combien dangereux serait un tel exercice car, par définition, les croyances relèvent des dogmes, il n'est ni possible ni souhaitable dans une démocratie qui reconnaît la liberté de conscience de se persuader, à travers une initiative publique, d'être dans son bon droit et de considérer les autres dans l'erreur.



Le dialogue n'est donc pas une démarche pour convaincre les autres de se convertir à sa propre philosophie religieuse ou laïque. Le dialogue interculturel doit permettre d'échanger sur la pluralité des visions du monde et des cultures, ainsi que sur les modalités d'une gestion démocratique de cette diversité, sur ses apports à la population et sur ses significations et valeur. Ainsi, ces dialogues peuvent jouer un rôle important tant dans la résolution de problèmes concrets de cohabitation que dans la construction d'une citoyenneté qui valorise les diversités et les droits individuels. Le lecteur peut se demander pourquoi avoir focalisé sur l'islam. On notera que les événements d'Algérie, la situation dans beaucoup d'autres pays musulmans, les attentats du 11 septembre 2001 ... font craindre à certains que tout dialogue avec l'islam soit impossible. Les démocrates et humanistes européens ne peuvent pas se satisfaire de ce type d'amalgames et rejets irraisonnés : des actions devant contribuer à la cohésion sociale de tous les Européens quelques soient leurs convictions philosophiques et religieuses sont plus que jamais urgentes, tant sur le terrain local que, plus largement, à travers les médias. Une autre question est justement de savoir qui doit prendre part à ces dialogues. Certes, des responsables religieux ou des intellectuels peuvent contribuer au dialogue avec les musulmans, mais celui-ci doit surtout concerner les citoyens au sens large et notamment ceux qui sont désignés comme représentants de groupes, à travers des mécanismes politiques ou associatifs.

Dialoguer pour vivre ensemble

L'enjeu du dialogue consiste à dépasser les préjugés, à surmonter les contentieux entre groupes d'habitants, à les solidariser autour d'enjeux collectifs (le « vivre ensemble »). On remarquera que partant de la présence supposée problématique des communautés musulmanes, on tend vers des activités qui sont le ferment des démocraties participatives. Le dialogue vise des résultats pragmatiques. Entrer en dialogue avec des groupes différents, c'est renoncer à écarter ou à marginaliser la différence ou le différent. On ne cherche pas à l'éliminer même par un accord mutuel au profit d'un « universel » qui n'est jamais que la réalité d'une des parties en présence. Il faut donc prendre en compte et admettre les diversités en essayant de se connaître et de communiquer afin de prévenir les conflits. Le dialogue peut ainsi engendrer, sans toucher aux domaines doctrinaux, une compréhension mutuelle accrue débouchant à des actions communes. Ces développements sont possibles grâce à la présence d'acteurs dynamiques, confiants et ouverts aux apports externes, capables de contextualiser leurs croyances et valeurs.

L'objectif du présent ouvrage est d'établir une illustration des problèmes locaux et des solutions qui leur sont apportées en matière de reconnaissance et de dialogue avec la minorité musulmane : *comment diminuer les tensions et apporter des réponses adaptées aux besoins des populations tout en démocratisant la gouvernance locale ?* Les exemples présentés se focalisent sur le cas de municipalités où il existe une immigration musulmane significative et des demandes précises et controversées en matière de liberté de culte et de conscience.

Exemples de bonnes pratiques

De la cave au parc paysager : relocalisation d'une mosquée à Roubaix (France)¹



Contexte. Roubaix est la seconde agglomération de la région de Lille, avec 100 000 habitants. Les travailleurs étrangers venus à Roubaix sont un élément moteur dans la croissance industrielle de la ville. C'est dans la seconde partie du XX^e s. que l'on assiste à l'arrivée des personnes d'origine maghrébine et d'Afrique noire. On estime que la population originaire de pays musulmans avoisine 40 % de la population.

Diagnostic. Comment les administrations locales gèrent-elles la diversité religieuse, leurs liens à la présence musulmane et à ses mosquées ? De quel type de facilitation les administrations et la population auraient besoin, en particulier dans des cas de relocalisation de mosquées, souvent logées dans de vieux entrepôts inadaptés ?

Processus de dialogue. Seul lieu de prière d'un ensemble immobilier, la mosquée d'une association musulmane (Association Afrique-Islam – 2AI) est située dans un garage à vélo de 50 m², mis à disposition par la société de logement. Si la pratique assidue est plutôt minoritaire, la population musulmane a des besoins accrus en matière de lieu confessionnel ; ceci est notamment lié à la demande des femmes de disposer d'un local et à la nécessité d'une salle de classe destinée aux enfants. Par ailleurs, les croyants aspirent à un lieu plus digne afin d'y pratiquer leur religion. Une demande de relocalisation est adressée à la municipalité dès l'an 2000. Celle-ci a suscité de nombreuses polémiques et des actions de l'extrême-droite, notamment en contexte électoral. Quand un lieu (une friche industrielle en bordure du parc du quartier) fut trouvé, on désigna l'association *D'un Monde à l'Autre* comme structure qualifiée en matière de médiations interculturelles afin d'accompagner les concertations devant aboutir à la construction d'un lieu de culte. L'après 11 septembre 2001 voit également l'initiation d'un conseil, « Roubaix-Espérance » rassemblant des personnalités religieuses et laïques de la commune. Les concertations permettent à la commune de s'informer des besoins inhérents à la pratique religieuse de toutes les confessions.

Résultats. La mairie élabore une « délibération cadre », précisant les engagements de la ville en matière de lieu de culte, dans le respect des dispositions de la loi de Séparation Religion/Etat de 1905. Cette délibération qui fixe également les engagements des dirigeants de lieux de culte est accueillie positivement par l'ensemble des groupes politiques démocratiques. Dans la foulée, la décision d'octroi, au sein du futur parc paysager, d'une parcelle de terrain en emphytéose à l'association 2AI est entérinée afin d'y construire un lieu de culte (décembre 2002). La construction démarrera bien plus tard (2004-2005), après les travaux d'assainissement du site engagés par la commune.

¹ Ces exemples sont détaillés dans Manço A. & S. Amoranitis (éds), *Reconnaissance de l'islam dans les communes d'Europe. Actions contre les discriminations religieuses*, Paris, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles », 2005 (traduction anglaise disponible sur www.migrationletters.com). Les photos sont issues du CD-ROM documentaire du projet « Cultes et cohésion sociale » réalisé par M. Koksas. Ces documents sont disponibles sur www.irfam.org.

Coopérer avec les musulmans de Grenade (Espagne)



Contexte. Grenade est le siège du dernier état islamique de l'Europe occidentale. Le Royaume nasride se rend aux troupes des Rois catholiques en 1492. Ces derniers concluent un projet « d'unification nationale » basé sur la religion catholique. Les derniers musulmans devront se convertir ou abandonner leur pays après sept siècles de présence. Postérieurement, l'Etat espagnol initiera à Grenade une fête nationaliste exaltée à l'époque franquiste par l'armée et l'église. Depuis la démocratisation et l'enracinement des communautés musulmanes dès les années 70, chaque année apparaît une polémique fortement relayée questionnant le sens de tels événements, toujours organisés par la municipalité.

Diagnostic. La recherche-action a pour but de développer les connaissances sur la situation des communautés musulmanes de Grenade et de connaître leurs contacts, plus ou moins difficiles, avec les institutions de l'administration locale et le tissu associatif de la société majoritaire.

Processus de dialogue. La population musulmane de Grenade représente ca. 6 % des 240 000 habitants. Elle est principalement concentrée dans l'*Albaicin*¹, zone saturée par certains problèmes sociaux comme la précarité du logement et de l'insertion des migrants, essentiellement des musulmans maghrébins ou subsahariens. Ces zones accueillent également un commerce prospère animé principalement par des Espagnols convertis à l'islam (boucheries et restaurants « *halal* »). Ces activités constituent des attractions touristiques contribuant à une rénovation urbaine rapide de l'endroit. Nous distinguons dans ce projet 4 types d'initiatives : - *renforcement des communautés musulmanes et leur solidarisation entre elles* ; - *visibilisation du religieux à travers la sensibilisation de la presse* ; - *sensibilisation à l'existence de la discrimination religieuse et ethnique notamment par un travail d'information juridique* ; - *accroissement de la participation sociale des communautés religieuses* (renforcement des rôles culturels et d'entraide des mosquées).

Résultats. L'expérience montre que parvenir à intégrer dans les pensées et les actes des acteurs sociaux, des décideurs et des chercheurs des propositions de pratiques anti-discriminatoires en rapport avec la religion islamique prend énormément de temps. Étonnamment, nous pouvons répéter le même constat lorsqu'il s'agit des communautés musulmanes elles-mêmes. En ce qui concerne les acteurs non-musulmans, le « laïcisme » en tant qu'idéologie politique constitue l'obstacle majeur à la prise de conscience des faits islamophobes. On ressent donc le besoin urgent d'approfondir le débat sur la laïcité et la diversité religieuse. Il s'agit pour *tous* de se laisser imprégner par la « culture » du pluralisme, de la liberté de conscience et de pratique en tant que droits constitutionnels. La consolidation de la vie communautaire islamique peut lui permettre de se définir comme l'expression d'une minorité hétérogène mais fédérée, protégée par la Constitution. Cette conscience constitue une des conditions nécessaires pour parvenir à articuler les différentes identités à la négociation du « vivre ensemble ».

¹ *El País* (21 octobre 2001) : « Sous l'ombre de Bin Laden : la guerre d'Afghanistan jette le doute sur les relations dans un quartier de Grenade dominé par la communauté musulmane ».

« Carrés musulmans » à Gand (Belgique)

Contexte. Gand, ville de 230 000 habitants compte environ 8 % de musulmans dans sa population dont la majorité est originaire de Turquie. Les immigrés musulmans furent employés, dans les années 60, dans l'industrie du textile qui naguère a fait la prospérité de la ville. Gand est une « terre de laïcité » alors que la majorité des Flamands sont attachés aux principes du catholicisme. La majorité municipale exclut du pouvoir le puissant Parti chrétien-démocrate flamand, comme l'extrême-droite pourtant forte dans d'autres villes.

Diagnostic. Le but de cette initiative de médiation est d'identifier à travers une observation de longue durée (1995-2005), les modalités d'interaction entre les communautés musulmanes et les services publics, en ce qui concerne les besoins de la population musulmane en matière de sépultures. Il s'agit de percevoir et d'analyser comment les musulmans s'affirment et comment la ville de Gand entendent (ou non). Il s'agit enfin de contribuer à l'avancement du débat.

Processus de dialogue. Les premières relations de la municipalité avec les communautés musulmanes se sont nouées après les émeutes de 1991 à Bruxelles qui a vu la révolte d'une jeunesse d'origine maghrébine. Avant cette date, les contacts étaient ponctuels et surtout limités à quelques organisations cooptées. Une cellule de la police communale fut alors chargée d'entretenir des relations avec les mosquées. Un service municipal a aussi été créé pour s'occuper de l'insertion des migrants. Dès la deuxième moitié des années 90, la prise en compte des aspirations des citoyens musulmans par la commune s'est nettement améliorée. Le changement d'attitude des autorités municipales a été favorisé par notamment l'avènement d'un électorat d'origine musulmane. On notera aussi la création en 1995 du *Forum pour les droits égaux et l'interaction* par des intellectuels laïcs et des enseignants de la religion islamique afin de défendre les droits des musulmans. Le Forum a cherché à instaurer une concertation permanente entre la ville et les représentants des musulmans notamment afin d'améliorer l'accueil scolaire des enfants. Les demandes sont entendues par la Ville, mais deux ans de négociations (entre 1997 et 1999) ne permettent d'enregistrer aucun résultat significatif. Dès 2003, l'action du Forum est relayée par un centre d'étude de l'Université de Gand et par la création d'un rassemblement de mosquées qui unifient leur position et organisent une table de discussion avec les responsables communaux afin de suivre les dossiers relevant des demandes musulmanes. Dans ce cadre, les intervenants se caractérisent comme des « facilitateurs », des « clarificateurs » et des « organisateurs ».

Résultats. Jusqu'à présent, il n'est pas possible à Gand de se faire enterrer selon le rite musulman. Cette discrimination devient de plus en plus intenable dans la mesure où les membres des communautés musulmanes commencent à vieillir. L'intégration des musulmans dans la société belge comme des citoyens à part entière nécessite aussi la possibilité de se faire enterrer, selon un rituel convenu, dans la ville où la personne a vécu la plus grande partie de sa vie. Cette revendication n'est pas uniquement religieuse. Le problème des carrés musulmans est véritablement une question humanitaire que la ville comprend et admet, notamment dans son rapport 2003 sur les minorités. La commune promettra ainsi de nouer des contacts avec les communautés musulmanes dès 2004 afin de trouver une solution satisfaisante d'un point de vue religieux, dans le cadre des possibilités prévues par les lois et tout en respectant la « neutralité » des cimetières.

Un minaret à Bruxelles (Belgique) ?



Contexte. Beaucoup de municipalités gèrent le dossier du culte islamique avec un objectif sécuritaire. En région bruxelloise, le cas de Schaerbeek (110 000 habitants dont 32 % de musulmans) en constitue un exemple révélateur entre 1970 et 1994. Toutefois, l'administration communale se déclare en rupture avec la période précédente.

Diagnostic. Il s'agit de présenter les relations entre les musulmans et la municipalité schaarbeekoise à travers une focalisation sur l'histoire de la communauté turque de la localité. L'accent est mis sur la fondation et l'évolution d'une association : la mosquée Fatih.

Processus de dialogue. Beaucoup de choses ont changé à Schaerbeek depuis la la moitié des années 90. Il n'est pas possible de tenir compte ici des politiques urbaine, sociale, etc. désormais menées par le pouvoir communal en faveur des habitants défavorisés pour construire une cohabitation harmonieuse entre les composantes de la population¹. Dès 1995, les sections locales de différents partis commencent à organiser dans des mosquées des rencontres avec les musulmans devenus électeurs par la naturalisation. Les fidèles évoquent le manque d'un cimetière islamique dans la localité. A partir de 1996, la commune prépare un projet de carré musulman non sans rencontrer des résistances. Celui-ci se réalise en 2002 avec l'inauguration du premier cimetière multiconfessionnel en région bruxelloise. Entre 1997 et 2000, le futur maire, entame une opération de régularisation des statuts administratifs des 13 mosquées de Schaerbeek. L'administration bénéficie de la médiation d'un enseignant de religion islamique. Il s'agit d'un acte de reconnaissance et de pédagogie : l'élus et le médiateur expliquent aux mosquées les procédures urbanistiques en vigueur : sept mosquées schaarbeekoises, dont la mosquée Fatih, obtiennent un permis de rénovation.

Résultats. Le premier emplacement de la mosquée Fatih n'offre qu'un espace exigu. Le bâtiment est en mauvais état et donne l'impression d'une occupation provisoire, à l'image des musulmans âgés qui fréquentent les lieux : aucune tentative ne sera faite pour modifier la disposition des lieux entre 1982 et 1995 ! En 1994, la direction de la mosquée change. Cette date coïncide avec l'avènement de la nouvelle majorité municipale. Le nouveau président est un ouvrier en bâtiment et est aidé par les Belges d'origine turque qui se sont lancés dans la politique locale. La communauté parvient à récolter la somme nécessaire pour acheter les maisons voisines de la mosquée et réussit à obtenir de la commune un permis de bâtir afin d'unir les bâtiments. On y aménage un local social qui offre la possibilité de rentrées financières. En 1997, la mosquée introduit une demande de permis pour la construction d'une coupole et d'un minaret de façon à gagner en visibilité. La médiation et les élections proches ont sans doute aidé à ce que l'urbanisme accorde son consentement à la construction d'un minaret de 12 mètres². Si la coupole a été jugée inopportune, un projet d'embellissement du parvis devant l'édifice est à l'étude³.

¹ Après les attentats du 11 septembre, l'adjoint au maire prend p. ex. l'initiative d'organiser des réunions interreligieuses entre les responsables locaux des 3 monothéismes.

² Et non de 18 mètres comme initialement prévu avec l'interdiction d'y faire l'appel à la prière.

³ La mosquée Fatih est le seul lieu de culte populaire de Bruxelles à disposer d'un minaret, rénovée, décorée avec des faïences de Turquie, elle est inaugurée publiquement au du mois de Ramadan 2001.

Associations musulmanes de Visé (Belgique), éducatrices de jeunes ?

Contexte. Intégration d'une communauté turque installée dans une localité en Belgique (Visé, 18 000 hab., 10 % de musul.), dès les années 60. Etapes grâce auxquelles cette population ouvrière invitée à travailler dans un charbonnage (fermé depuis la fin des années 70) est parvenue à s'établir, à se structurer, à se faire reconnaître par le pouvoir local et le tissu institutionnel, et enfin, à s'asseoir à la table des élus locaux.



Diagnostic. Comment et pourquoi une mosquée prétend devenir un partenaire d'actions sociales et éducatives destinées aux jeunes en mal d'insertion au sein d'une coordination d'acteurs locaux, dans un ancien faubourg minier.

Processus de dialogue. Cette observation est rendue possible par le travail de nombreux acteurs ayant fonctionné ou habité à Visé dès le début des années 80. Elle fut recueillie par des observateurs présents eux-mêmes sur le terrain et discutée par divers témoins de la localité. Le procédé a permis de valider la synthèse et de l'enrichir. Certaines consultations se sont réalisées en groupe sous forme de réunions thématiques regroupant des représentants politiques, des habitants, etc. permettant une appropriation de l'histoire locale. Le travail de mémoire permet à ces groupes de légitimer la présence musulmane. Cette conscientisation recèle une possibilité de mobilisation. Le but est de soutenir la reconnaissance d'une mosquée comme partenaire dans le cadre de coordinations socio-éducatives et culturelles menées par des institutions publiques et privées. Cette collaboration suppose la reconnaissance, le soutien financier et l'intégration de la structure culturelle et culturelle immigrée au sein de réseaux de décision, d'organisation et de mise en œuvre d'actions locales. Le rôle d'accompagnement continu mené auprès des responsables politiques et administratifs est un autre aspect. Il est également nécessaire d'enclancher une démarche formation et de travail sur les attitudes de chacun. Une autre des solutions envisagées est de créer un organe d'action et d'avis sur le rôle des acteurs religieux et philosophiques de Visé. A terme, ce comité de travail peut se muer en une commission d'arbitrage, une sorte d'observatoire antidiscrimination. Dans cette dynamique nouvelle, il s'agit encore de miser sur les représentants musulmans, élus ou désireux de jouer un rôle politique.

Résultats. S'il existe de nombreuses tentatives pour obtenir la participation des associations créées par les immigrés, il semble que cette intégration ne soit pas encore optimale. On observe en effet des inégalités dans le traitement des associations. S'ajoute à cette question la suspicion dont souffrent régulièrement des membres d'associations musulmanes auprès d'autres acteurs de la vie locale. Le soutien à la participation de ces associations permet en revanche une compréhension plus ample des positions respectives, des rôles complémentaires et des apports de chacun, ainsi qu'une discipline de coopération entre associations et institutions publiques. Il s'agit de concevoir des espaces connecteurs permettant à des parties de populations de se « frotter » et de se solidariser, se valoriser. Le problème nodal qui se pose relève d'un manque de canal de communication adéquat qui pourrait rassurer chacune des parties en présence et permettre de dépasser des problèmes de cohabitation et d'insécurité identifiés en commun.



Participation sociale des musulman(e)s à Rome (Italie)

Contexte. On estime la présence musulmane dans la ville de Rome à 53 000 personnes sur une population totale de 2 800 000. Sont toutefois exclus de ce chiffre les « sans-papiers ». Les lieux de culte sont récents, rares (7) et peu adaptés aux besoins. Les immigrés musulmans sont répartis sur l'ensemble de la ville, mais une récente tendance à la concentration existe.

Diagnostic. Tant la taille que la visibilité de la population musulmane ont connu en Italie et à Rome un développement accéléré ; les formes de l'islam ont subi des transformations, conséquences directes des tensions produites par la conjoncture politique internationale qui détermine d'une part la diffusion de préjugés dans l'imaginaire collectif et, d'autre part, certains blocages dans les processus de dialogue entre les organisations musulmanes et la société civile italienne. Dans un tel climat de suspicion, la discrimination religieuse vis-à-vis des musulmans trouve principalement son origine dans le manque d'accord entre l'Etat et les représentants de l'islam en Italie. Sans un tel accord, l'islam reste en dehors du cadre constitutionnel qui réglemente les relations avec les cultes. Parmi les diverses raisons de ce manque de dialogue, on compte notamment l'absence d'une représentation unifiée de l'islam.

Processus de dialogue. Malgré l'encouragement des dialogues interreligieux, depuis Vatican II, l'islam représente un concurrent direct de la culture religieuse dominante en Italie par l'ampleur de sa présence : il est considéré comme la deuxième religion du pays. Il est important de souligner que dans un pays où l'espace religieux n'est en rien confiné dans la dimension privée, l'hostilité nourrie envers l'islam ne vise pas l'expression religieuse en tant que telle, mais bien son origine affublée par d'anciens et de nouveaux stéréotypes islamophobes. Le niveau local est l'espace de formation des réalités musulmanes. C'est aussi à ce niveau que se tissent les négociations qui portent sur les besoins des personnes et groupes qui se réclament de l'islam. Les associations musulmanes qui développent des initiatives de communication intercommunautaires constituent sans aucun doute un espace de convergence et des instruments de cohésion sociale, dans le respect des spécificités religieuses.

Résultats. Depuis quelques années, la Mairie a exprimé la volonté de valoriser les différentes identités religieuses de la population de la ville à travers des initiatives parmi lesquelles la « table interreligieuse » créée auprès du département des politiques scolaires, et du « conseil des religions » institué auprès de la déléguée pour la multiethnicité. L'approche interreligieuse est une méthode qui permet de d'équilibrer l'hégémonie du catholicisme, en particulier dans les écoles secondaires (160 classes par an). Elle est l'occasion de mettre positivement en évidence la valeur de l'expérience religieuse dans sa multiplicité. Toutefois, on constate que cette initiative ne permet que rarement un approfondissement qui aille au-delà de la diffusion d'informations sur les religions. Une expression « vécue » manque à l'appel, devant mettre plus à contribution les associations religieuses populaires sur le long terme : rendre visible la présence des familles immigrées, déconstruire l'équation « musulman pratiquant = intégriste hostile à la société d'accueil » ; promouvoir la participation des familles/associations musulmanes en renforçant leur capacités ; multiplier les espaces de rencontre pour le dialogue et l'interconnaissance ; aider les mosquées à mieux se loger.

10 leçons pour les politiques locales de cohésion sociale

Il arrive souvent que les personnels des services publics, les travailleurs sociaux, les enseignants, les membres de médias et les décideurs locaux aient des difficultés à d'envisager une collaboration spontanée et sereine avec des membres de communautés immigrées musulmanes qui, de surcroît, se définissent en référence à des identifiants religieux. Il arrive également que ces entités communautaires soient précisément désireuses de reconnaissance et de coopération avec les institutions publiques.

L'enjeu essentiel de ces tensions ou difficultés de collaboration semble en filigrane porter sur la légitimité de certains acteurs à s'exprimer au nom de la population issue de l'immigration, dans une perspective d'intégration ou de cohésion sociale. La nature des modèles et des valeurs à transmettre, la nature des associations, religieuse ou laïque, ethniquement identifiée ou « universaliste » sont des questions qui importent aux yeux de bien des institutions du pays d'accueil. Le cas échéant, l'existence d'une structuration communautaire musulmane est accueillie avec scepticisme et souvent considérée comme synonyme, voire cause de difficultés d'intégration socioculturelle de cette population : on s'interrogera sur l'opportunité d'enseigner les langues d'origine, de diffuser des chaînes de télévision des pays de provenance, de soutenir des initiatives d'éducation religieuse, etc.

S'agissant de groupes d'immigrants récents ou faiblement qualifiés, cette situation est également le fruit des difficultés que rencontrent les responsables ou leaders des communautés musulmanes, ceux-ci n'étant en général pas des professionnels de l'action socio-éducative. Par ailleurs, ils sont pris par leurs propres divisions entre sous-communautés, obédiences, qu'ils gèrent en général difficilement.



1. Reconnaître et associer les groupes musulmans à des actions de citoyenneté

Par ailleurs, la lecture mono-chromatique de l'insertion des populations immigrées ouvre sur des constats de faillite des politiques dites d'intégration : une évaluation qui ne tient pas compte de l'évolution dans le temps des communautés ciblées conduit souvent à des visions biaisées de ces communautés accentuant les sentiments d'échec des pratiques d'intégration. L'absence de contacts francs accentue alors le fantasme de l'Autre : on en arrive à rendre responsable des difficultés l'identité même de l'autre, c'est-à-dire ce qui fait qu'il est lui-même là où il est et au moment où l'on en parle. La population d'accueil environnante commence alors à vivre l'immigrant ou le musulman comme une menace.

Le contact avec des musulmans d'Europe donnerait en revanche des résultats sensiblement différents, montrant comment, à leur façon, ces groupes construisent leur propre « intégration » au départ de leurs propres intentions et valeurs. Une des façons d'obtenir un tel résultat est assurément de *mélanger le plus possible les groupements d'origine diverse reconnus comme tels autour d'objectifs communs*.

Par exemple, un des indicateurs majeurs de cette « intégration » n'est-il pas de constater que la population musulmane s'approprie son nouvel espace européen, alors même que cette appropriation est précisément la menace pointée par les populations

non musulmanes ? Ainsi, l'implantation par la communauté immigrée d'une structure sociale, de lieux collectifs tels que commerces *halal* et mosquées sont les signes tangibles de cette appropriation. L'occupation de l'espace s'annonce aussi dans le paysage : paysage sonore (appel à la prière), paysage visuel (appropriation parfois inscrite sur les murs ou les enseignes). Apprécier la manière avec laquelle une population immigrée investit son nouveau territoire et se laisse investir par les réalités nouvelles dont il regorge est incontestablement un indicateur d'intégration psychologique majeure et, partant, un des lieux importants de la construction de la cohésion sociale entre populations différentes, au-delà de leurs diversités culturelles. Il s'agit d'identifier les bénéfices de cette appropriation pour l'ensemble des citoyens tout en cherchant des accommodements face à des nuisances éventuelles.

2. Légitimer les besoins d'intimité et initier des espaces de mise en commun

Une population immigrée nombreuse et développant le projet de demeurer durablement en communauté peut emprunter des voies inattendues d'intégration et d'appropriation de son nouvel espace sociogéographique et culturel au pays d'accueil. Il est impertinent de s'attendre à ce qu'elle suive nécessairement et exactement les chemins d'insertion qui furent ceux des populations immigrées qui l'ont précédée, comme il est illusoire d'envisager qu'elle s'assimile exactement comme le souhaiterait la population autochtone, d'autant plus que le théâtre socio-économique de cette intégration change d'époque en époque et présente un décor tantôt favorable tantôt producteur d'exclusions sociales. Cette attente doublement déplacée est source de frustrations chez certains membres des sociétés « de souche », qu'il s'agisse de décideurs ou de citoyens.

Il est en effet difficile pour les intervenants sociaux et décideurs européens de comprendre et/ou d'accepter comme légitimes les besoins d'intimité et d'homogénéité des groupes minoritaires sans se sentir exclus eux-mêmes¹. « *Se retrouver entre soi, en famille ...* » est pourtant une attente présente au sein de tout groupe et contribue précisément à la construction de l'identité de ce groupe. La peur de « l'homogénéité » du groupe « autre » n'a souvent d'égale que l'homogénéité ignorée du groupe propre. Un des effets d'une action pour la cohésion sociale doit être de *légitimer les attentes mutuelles d'intimité et d'initier des « espaces de mise en commun »*.

3. Aménager des espaces de « frottement »

Les divisions et parfois les dissensions à l'intérieur des groupes d'immigrants, les diverses façons de vivre l'islam (islams des Turcs et islams des Marocains, islams des hommes, islams des femmes, etc.) ne sont pas toujours comprises et heurtent, dans certains cas, les observateurs extérieurs. Il faut pourtant noter que l'homogénéité

¹ Le processus de compensation ou de balance identitaire n'est que rarement compris par les acteurs en contact avec l'immigration ou les minorités religieuses. Il permet à l'individu ou au groupe une gestion différenciée de ses identités ou appartenances (musulman et européen) : cela signifie que convergent entre elles des aspirations différentes. Tout se passe comme si ce qui est identifié extérieurement comme un « repli identitaire » en telle matière (par exemple, le « foulard ») dédouanait (ou rendait négociable) ce qui peut être ressenti comme une assimilation culturelle en telle autre matière (« fréquenter l'université ») : « *Oui, je suis religieux et c'est ça qui me permet de m'ouvrir aux personnes de toute origine ... je ne sais pas marcher sur une seule jambe, je dois et me retrouver en moi-même et en même temps aller vers les autres ...* ».

perceptible au sein de certains groupes d'immigrés autorise en quelque sorte l'hétérogénéité intériorisée de chacun des membres de ces groupes, au prix d'une apparente ambiguïté.

Pourtant, la valorisation des diversités et leur accueil sincère semblent être une des conditions premières de l'intégration. Il faut tenir compte du fait que les minorités culturelles issues de l'immigration ouvrière sont en attente d'une telle reconnaissance qui légitime leur installation dans le pays hôte. Ainsi, il arrive que les associations religieuses, tentent de présenter leur foi aux autres habitants et les invitent à partager leurs fêtes ou repas. Cet élan, parfois mal compris, pourra donner lieu à des réactions de rejet¹.

Il s'agit de concevoir des espaces connecteurs et des thématiques permettant à des parties de ces populations de se « *frotter* » les unes aux autres et de se solidariser. A son tour, la population d'origine étrangère et, en particulier, les associations ou les institutions religieuses, doivent poursuivre leurs efforts afin de s'ouvrir davantage aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'ensemble de la population et des structures de leur localité, dans le cadre d'activités collectives diverses. Dans certains cas, ces initiatives pourraient montrer à tous l'utilité de la morale religieuse ou du lien communautaire par rapport à des objectifs sociaux actuels, comme garantir la sécurité et la sérénité de tous, réserver aux aînés une place dans la société, offrir aux jeunes des valeurs et des modèles de conduite positifs, se solidariser avec les plus démunis ou avec les régions moins développées du monde.

Les deux principes démocratiques majeurs qui doivent guider l'action sont, d'une part, la « *diversité* », c'est-à-dire l'attention portée à l'expression de *toutes* les tendances et la possibilité laissée aux membres des groupes minoritaires d'être, le cas échéant, « *différents de leur différence* ». D'autre part, il s'agit d'appliquer le principe de l'« *égalité* » : tout ce qui est permis pour un groupe dans le cadre du droit doit pouvoir l'être pour un autre groupe.

C'est ici que le rôle de médiation au sens large que peuvent jouer certains des acteurs sociaux actifs dans le domaine de l'immigration et de la participation sociale prend tout son sens : il s'agit pour ces acteurs reconnus par diverses parties en présence, d'aménager des zones de rencontre et de triangulation entre tendances diverses, d'explicitier les règles de la confrontation et de l'arbitrer. Les endroits où la nécessité d'un tel travail de lien se pose avec le plus d'acuité sont sans doute ceux où les divergences sont les plus affirmées, la polarisation la plus forte. C'est donc, en particulier, auprès des communautés culturelles fortement structurées que la nécessité d'une telle démarche se justifie le plus ; celle-ci, synthèse du possible et du souhaitable, permet à tout le moins de favoriser une compréhension mutuelle et engage *un dialogue qui marque le premier pas d'un processus démocratique*.

¹ Comme, par exemple, de considérer comme un acte de prosélytisme la lecture du Coran à l'ouverture d'une réunion.

4. Identifier des acteurs de changement



Les acteurs de changement et de dialogue sont des personnes clés qui exercent une influence directe sur l'évolution et surtout sur l'aboutissement d'un projet au niveau local : politiques locaux, administratifs ou experts, professionnels socio-éducatifs, agents économiques, responsables associatifs, ainsi que certains citoyens musulmans et non musulmans. Ces acteurs doivent réunir diverses qualités parmi les suivantes :

- avoir fait un travail de diagnostic de divers faits socioculturels en listant tant les dimensions négatives que les dimensions positives ;
- avoir validé ce diagnostic auprès d'un nombre important de protagonistes ;
- pouvoir traduire ce diagnostic en projet d'action communautaire ;
- représenter valablement un ou plusieurs des parties en jeu ;
- accepter la légitimité de toutes les parties en présence ;
- être sensibles à la diversité interne du « camp » qu'ils représentent ;
- avoir une expérience en matière d'animation et/ou de gestion communautaire ;
- pouvoir planifier et gérer une action, des objectifs, une évaluation, etc.

Produits par les milieux immigrés, investis dans l'action sociale, parfois élus par ces milieux, les représentants migrants ou nés de migrants ont une connaissance directe des conditions de vie des immigrants et disposent de réseaux de communication. Leurs recours sont appréciables en matière de médiation¹.

L'expérience d'une alliance avec des familles musulmanes et leurs associations pourrait servir à désamorcer d'éventuelles tensions. On pourra ainsi éviter des ruptures. Les témoignages de cas de coopérations réussies pourraient inspirer l'ensemble des habitants dans un surcroît de confiance. *A contrario*, le rejet parfois violent de positions communautaires et des travailleurs sociaux d'origine étrangère (peut-on employer une assistante sociale coiffée du foulard islamique ?) risque de casser l'efficacité d'une action face à un groupe qui s'est spontanément structuré. Evitant les situations peu fécondes de polarisation, l'action avec les communautés musulmanes propose ainsi le pari *d'émanciper la force créatrice et libératrice de toutes les cultures de leur carapace d'identités exacerbées*.

5. Laisser une chance à la médiation

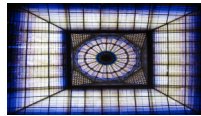
Il est nécessaire d'accorder du temps aux aspects affectifs souvent sous-estimés dans les processus conflictuels. Un délai assez long doit être consacré à mettre en confiance tant les représentants des pouvoirs publics que ceux des communautés musulmanes, surtout si ces personnes ne sont pas convaincues de la possibilité et des avantages d'entrer en dialogue. Pour les premiers, les intervenants doivent surtout rassurer par leur expertise, leur connaissance du cadre législatif ou leurs compétences en matière de relations interculturelles. Ils doivent objectiver, banaliser et désamorcer les peurs et les fantasmes liés, par exemple, au culte musulman et au mode de vie des familles immigrées. Vis-à-vis des communautés et des associations locales, la mise en confiance passe par une présence régulière, des manifestations d'empathie, la

¹ L'apport dans ce processus des *professionnels* issus des communautés musulmanes est surtout appréciable si ceux-ci parviennent réellement à construire des ponts solides entre leur identité culturelle personnelle et leur identité sociale professionnelle et/ou collective.

reconnaissance des problèmes vécus au quotidien, par la connaissance du cadre local, de l'islam, etc.

Il en résulte que l'instance qui porte l'action de médiation et de dialogue doit être composée de professionnels capables de jouer un rôle d'information et d'aide concrète. Que ce groupe soit composé de musulmans *et* de non-musulmans est important. Si des associations ou structures « intermédiaires » n'existent pas localement, les services publics devraient mettre sur pied un partenariat composé d'acteurs de la commune et de responsables associatifs issus de l'immigration. La mise en route d'un projet de dialogue et la mise en confiance des acteurs nécessitent en général plus de temps si les acteurs ne sont pas de la localité, par ailleurs, il n'y a alors pas de garantie de durabilité des résultats.

Il est important que l'objet de la médiation soit bien identifié de manière collégiale et soit précis, cherchant à répondre à des problèmes qui concernent tous comme l'éducation et le devenir des jeunes par exemple. Chacun doit pouvoir trouver sa place en tant que partenaire légitime et compétent dans son propre rôle. L'avancement des dossiers semble être facilité par l'organisation d'événements publics visibles, ainsi que par le soutien accordé par des institutions extérieures qui valorisent les réalisations. Ainsi, le partenariat peut évoluer positivement tant dans ses thématiques que dans sa composition aidé le cas échéant par une supervision ou un accompagnement méthodologique¹.



6. Imaginer les liens local - global ... et inversement

A terme, il s'agira d'obtenir la formalisation d'un *instance locale d'animation et d'observation du « vivre ensemble »* qui pourra avoir des tâches de stimulation et de valorisation des rapports interculturels, ainsi que de relais des plaintes, etc. L'élaboration de programmes pluriannuels semble favoriser le développement de ce type d'instances. Par ailleurs, à un niveau plus global, ces unités locales peuvent se fédérer et alimenter un système de monitoring et d'indicateurs de suivi en matière de soutien d'une convivialité interculturelle, de lutte contre les incivilités ou indécences intercommunautaires avec le soutien d'institutions spécialisées en la matière. Ainsi on peut lutter plus efficacement contre la discrimination institutionnelle envers l'islam ou soutenir les associations et la vie communautaire créées par les immigrants au sein d'un forum global. On pourrait par exemple tendre au niveau national vers la programmation d'activités symboliques comme des journées ou des semaines du dialogue avec le soutien des médias ... La stratégie doit être de travailler

¹ Le travail à prêter auprès des représentants publics semble porter sur la connaissance et le maniement des cadres législatifs, sur les attitudes, l'écoute et le regard, sur les capacités à négocier dans un contexte multiculturel. Pour les responsables d'associations musulmanes, il s'agirait plus de renforcer les capacités à communiquer, formuler une demande audible par les pouvoirs publics, élaborer un dossier et gérer leur association. Il s'agit également de les amener à s'ouvrir vers des populations qui ne sont pas a priori les leurs (les non-musulmans), ainsi qui d'aider ces dernières à s'ouvrir aux musulmans de façon à créer une « vie commune ». Toute la subtilité réside dans la capacité des acteurs à faire ressortir la dimension communautaire du projet, tout en l'inscrivant de façon harmonieuse dans la réalité locale existante sans heurter les sensibilités (par exemple laïques, de service public, etc.). L'issue de l'action résidera en définitive dans la possibilité des porteurs à asseoir leur crédibilité et l'aptitude, le cas échéant, pour l'organisme intermédiaire, à ne pas se substituer à eux dans les processus de négociation.

avec des acteurs plus ou moins convaincus par les vertus du dialogue intercommunautaire, ou des groupes qui comportent tant des convaincus que des non convaincus, pour élargir leurs zones d'influence. Il faut tenir compte du facteur temps : les projets peuvent s'évaluer sur une base annuelle ou bi-annuelle et doivent s'étaler sur plusieurs années.

7. Débusquer les blocages internes aux communautés musulmanes

Certains blocages sont liés au fonctionnement des associations musulmanes elles-mêmes. Si les changements prennent beaucoup de temps, le peu d'implication des associations musulmanes dans des démarches « citoyennes » et participatives n'est pas étranger à cet état de fait. Certains groupements ont des difficultés pour comprendre les lois et les règlements régissant les institutions publiques en Europe. D'autres ont du mal à accepter que des règles d'aménagements du territoire, d'hygiène ou de sécurité, par exemple, soient plus importantes et prévalent sur l'importance des rites et du sens du sacré. Certaines collectivités musulmanes immigrées manquent de leaders qualifiés maîtrisant la langue de la région d'accueil, elles ont encore du mal à se fédérer entre tendances diverses. Ces constats doivent être analysés en lien avec des changements lents mais visibles au sein du leadership local des communautés. Ainsi, les leaders traditionnels, des hommes plutôt âgés, bénéficiant d'un certain charisme et de prestige au sein de leur groupe, cèdent leurs fonctions communautaires à une génération plus jeune, instruite et socialisée en Europe, comprenant mieux les aléas de la politique locale, nationale ou internationale. Le rôle de mobilisation et d'exemple des leaders communautaires et imams doivent être valorisés afin de motiver les croyants à s'impliquer davantage dans l'action civique en général, en tant que citoyens concernés par la gestion de la chose publique, en concertation avec les habitants de toutes philosophies et religions. La création de fédérations d'associations de musulman(e)s aux niveaux locaux et supra-locaux doit être encouragée.

8. S'attaquer concrètement aux problèmes des gens

Les expériences montrent que les questions qui apparaissent comme les plus problématiques au niveau local sont les problèmes liés :

- à la « territorialité » : conflits de voisinage, nuisances sonores (appels à la prière, ...), occupation différenciée de l'espace et du temps (nuits du ramadan, ...), utilisation spécifique des sols (établissement d'une mosquée, parking le vendredi à midi, cimetières) et des institutions (services médicaux, piscines, sacrifices, viande *halal*) ;
- aux questions de l'autonomie des femmes et de la structure des familles : foulard, rapport autoritaire aux enfants, questions d'éducation et d'occupation du temps des jeunes (mariages, lutte contre les incivilités, etc.) ;
- au monde du travail : discriminations à l'embauche, difficultés de stabilisation et de promotions pour certains publics, gestion des commerces familiaux, conflits racistes entre collègues, traitement des revendications culturelles sur les lieux de travail (prières, congés, etc.).

Il s'agit souvent de questions relevant de la *visibilisation* d'une diversité religieuse dans l'espace public local que la majorité de la population non-musulmane ne semble pas prête à accepter, d'autant plus que les développements de l'actualité internationale (islamismes, terrorismes, guerres, adhésion turque à l'UE, ...) ne l'y encouragent pas. Ces oppositions (potentielles) prennent leurs sources dans :

- des croyances individuelles (peurs, méfiances, ignorances, manque de compétences, manque de confiance en soi) ;
- le fonctionnement des institutions publiques (non-application des législations anti-discriminations ou de gestion des cultes, procédures administratives complexes, manque de référence commune et validée en matière de « citoyenneté », manque d'approche systémique des questions de la diversité) ;
- le fonctionnement ou l'absence des associations de culte/habitants/migrants (manque de professionnalisme, difficulté de se fédérer, etc).

Il convient ainsi de développer des actions qui visent à développer, auprès des populations hétérogènes et des professionnels, diverses attitudes telles que la citoyenneté active et ouverte, et de nouvelles formes de civilité et de solidarité entre habitants. Ces attitudes sont soutenues par des compétences sociales telles que des compétences citoyennes et interculturelles¹ :

- comprendre le sens des transformations de la société, du monde, des institutions, des cultures et des identités (savoirs) ;
- vouloir se positionner dans ces transformations (savoir-être) ;
- s'ouvrir à divers points de vue et accepter de nouveaux rôles sociaux, sortir de la fragmentation des savoirs, sortir de l'univoque, de la pensée unique, tenir compte de l'hétérogénéité socioculturelle, etc. (savoir-faire).

Ces initiatives tentent de solutionner ou à prévenir par le dialogue des problèmes concrets et locaux posés par la diversité culturelle. Leurs lignes de force sont :

- des rencontres locales agréables et répétitives (durabilité) ;
- autour des thèmes choisis en commun et portant sur la quotidien des gens, sur la défense d'intérêts communs, le partage d'espaces collectifs, le plaisir de se retrouver, etc. ;
- adoptant une méthodologie de dialogue portée par un groupe de professionnels et basée sur l'animation d'un lieu de « frottement », c'est-à-dire un espace-temps investi d'un projet collectif d'interconnaissance, de reconnaissance et de soutien mutuel donnant lieu à une revendication de citoyens ou une action commune, et partant, à une nouvelle compréhension des phénomènes de discriminations, d'exclusion ou de rejet.

Le public concerné par ces lieux peut être à géométrie variable : il peut s'agir d'habitants dans des rapports de symétrie ou de groupes dysymétriques comme des parents et des enseignants, des élus et des administrés, des employeurs et des travailleurs, etc. Les professionnels chargés d'animer, voire d'initier ces lieux sont envisagés comme étant des spécialistes de l'action sociale et communautaire ou des médiateurs.

9. Trouver des intérêts communs et mobilisateurs



Les thèmes mobilisateurs de ces regroupements sont les intérêts communs des habitants en tant qu'utilisateurs d'espaces communs, revendicateurs de soutien, etc. A moins qu'il ne s'agisse d'autres types d'attentes comme le soutien à l'éducation des enfants, la prévention des violences et conflits, ... La valorisation de la diversité socioculturelle et religieuse en tant que telle est rarement un élément à fort potentiel de mobilisation. Des thématiques plus pragmatiques peuvent s'avérer plus judicieuses. En revanche, la valorisation de la diversité peut rapidement être approchée comme un outil d'action : « *que peuvent apporter les religions et la morale laïque pour une jeunesse en proie à la violence urbaine ?* », « *l'islam est-il une chance pour l'Europe qui permet de poser des questions comme la place de la spiritualité, de la diversité, du collectif dans nos vies ?* », « *l'Europe est-elle une chance pour l'islam qui permet*

¹ Cf. l'ouvrage Manço A., *Compétences interculturelles des jeunes issus de l'immigration*, L'Harmattan, Paris, 2002.

de poser des questions comme la diversité interne aux musulmans, la contextualité des pratiques ? », « comment combattre ensemble islamophobie et judéophobie ? », ... A travers ces débats, les rencontres pourront permettre l'expression locale et libre de synthèses culturelles.

10. Derniers conseils :
appliquer une méthodologie raisonnée, mais s'adresser aux coeurs

La méthode des dialogues interculturels doit répondre à plusieurs critères :

- être initiés et soutenus pas des professionnels eux-mêmes supervisés ou encadrés ;
- concevoir des rencontres qui, de proche en proche, doivent pouvoir mobiliser des groupes de « non convaincus » et tendre vers des lieux de parole permanents ;
- produire un rayonnement par un accès à la presse locale, par le soutien des élus locaux et par la production et la diffusion d'outils et événements d'éducation populaire répondant aux questionnements des populations locales ;
- être accessible à tous, constituer une plateforme d'expression de vécus et de valorisation pour des personnes apportant un témoignage particulier dont il faut soutenir la participation au besoin par des traductions ;
- aborder tous les thèmes sans tabous, mais avec respect, et au moyen de procédures démocratiques ;
- proposer une informations scientifique de qualité et accessible par des experts compétents de diverses origines, lorsque la demande en sera faite ;
- privilégier plutôt que la connaissance sur les musulmans, la connaissance de musulmans des environs avec qui vivre, partager et agir ;
- user des techniques de médiation, de négociation et de résolution collective de problèmes, de recherche d'accommodements, de coaching des protagonistes ;
- proposer le cas échéant des formations structurées ;
- prévoir une méthodologie d'évaluation démocratique et formative pour guider l'action.

Toutefois, dans le domaine des relations interculturelles, les peurs et les rejets ont souvent comme source des peurs irraisonnées. Aussi, pour qui veut créer le contact direct et le dialogue entre populations diverses au niveau local, il est prioritaire de s'adresser avant tout « au cœur » et à l'émotion. Cela revient à favoriser les actions « face à face » et une démarche rendant possible l'interconfiance : dépasser les *a priori* et stéréotypes. Pour faire simple, on pourrait adopter le slogan : « *Un ami musulman pour chaque non musulman et inversement* » ... Les questions plus intellectuelles, il faudra les laisser venir et y répondre seulement lorsque la demande sera effective. La tâche sera donc de permettre l'émergence du contact intergroupe en tâchant de respecter les conditions minimales et d'interconnaissance :

- le statut des deux groupes doit être défini comme égal ;
- les normes sociales adoptées doivent encourager un contact égalitaire ;
- la situation doit favoriser l'interdépendance entre les groupes pour atteindre des objectifs communs ;
- l'animation doit offrir un potentiel élevé de connaissances ;
- les attributs des groupes en présence doivent infirmer les croyances stéréotypiques à leur égard.

Références utiles

- Akgönül S., *Religions de Turquie, religions des Turcs. Nouveaux acteurs dans l'Europe élargie*, Paris, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles », 2006, 193 p. (*)¹
- Basset J.-Cl., *Le dialogue interreligieux. Histoire et avenir*, Paris : Cerf, 1996.
- Gatugu J., S. Amoranitis & A. Manço (éds), *La vie associative des migrants : quelles (re)connaissances ? Réponses européennes et canadiennes*, Paris, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles », 2004, 280 p. (*)
- Lederach J. P., *Building peace : sustainable reconciliation in divided societies*. Rapport, 1997.
- Lewis B., *The Multiple Identities of the Middle East*, Londres, Schocken Books, 1999.
- Maalouf A., *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset, 1998.
- Manço A. & S. Amoranitis (éds), *Reconnaissance de l'islam dans les communes d'Europe. Actions contre les discriminations religieuses*, Paris, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles », 2005, 200 p. **Traduction anglaise disponible sur www.migrationletters.com**. (*)
- Manço A., *Compétences interculturelles des jeunes issus de l'immigration. Perspectives théoriques et pratiques*, Paris, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles », 2002, 179 p. (*)
- Manço U. (dir.), *Reconnaissance et discrimination : présence de l'islam en Europe occidentale et en Amérique du Nord*, Paris, Turin, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles », 2004, 371 p. *Traduit en italien*. (*)
- Manço U. (en collaboration avec H. Bouhoute & A. Medhoune), *L'Islam, vous connaissez ?*, Bruxelles, Exécutif des Musulmans de Belgique et Ministère de l'Enseignement secondaire de la Communauté française de Belgique, 2003, 56 p. (*)
- Manço U. (sous la direction de), *Voix et voies musulmanes de Belgique*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, collection « Travaux et Recherches », n° 43, 2000, 218 p. (*)
- Parthoens Ch. & A. Manço, *De Zola à Atatürk : un « village musulman » en Wallonie. Cheratte-Visé*, Paris, Turin, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles », 2005, 174 p. (*)
- Poinsot M., Y. Ahi-Gründler, P. Coslin & A. Manço (eds) *Les violences exercées sur les jeunes filles dans les familles d'origine étrangère et de culture musulmane : le développement des capacités de négociation interculturelle et de la prévention (Allemagne, Belgique et France)*, Paris, Agence pour le Développement des Relations Interculturelles (A.D.R.I.), 2002, 110 p. (*)
- Rojzman C. & S. Pillods, *Savoir vivre ensemble : agir autrement contre le racisme et la violence*, Paris, La Découverte, 2001.
- Sharf M., *Conviction et exclusion, lutte contre la discrimination religieuse en Europe*, Bruxelles, ENAR, 2003.
- Wilson T. & D. Hastings, *Border Identities. Nation and State at international frontiers*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

¹ (*) = Disponibles sur www.irfam.org ou www.harmattan.fr.

